

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2013

### Délibération n°2013-06-51 : Instauration d'un périmètre d'étude sur l'îlot Sainte-Honorine

Le 20 juin 2013, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de Carrières-sous-Poissy se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Eddie AÏT.

Date de convocation  
et d'affichage :

13 juin 2013

Membres en  
exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 29

Votes contre : 0  
Abstentions : 0

#### Présents :

M. AÏT, Maire

M. BARRON, M. CORBIER, Mme DURAND de GEVIGNEY, M. LANYI, Mme MAZOUZI, Mme MERY, Mme N'JOCK BATHA (Adjointes).

Mme CHATELAIS, Mme CHIVE, M. DA FONTE, M. GUILLEMAN, Mme JEAN, Mme JEAUCOUR, M. LEMAITRE, Mme LUCIEN, Mme MIGNON, M. NALA, Mme NOUFEL, Mme PORET, M. ROSIER, M. ROZIERE, M. THAUVIN, Mme DAUVERT,

#### Absents excusés et représentés :

M. MARECHAL représenté par M. AÏT,  
Mme LOUBEYRE représentée par M. CORBIER,  
M. DANIEL représenté par Mme MERY,  
Mme TREHEUX-GUEGAN représentée par M. LANYI,  
M. LAMERAT représenté par Mme DAUVERT,  
M. DEPRES absent excusé,  
Mme GOSSELET absente,  
Mme CHARPENTIER absente excusée,  
M. ROCHARD absent excusé.

(Procurations données conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales).

SECRETARE DE SEANCE :

MME ELIANE JEAN

**Délibération n°2013-06-51 : Instauration d'un périmètre d'étude sur l'îlot Sainte-Honorine**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2012-03-08 du 29 mars 2012 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU le débat en Conseil Municipal le 15 avril 2013 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

VU la Commission Urbanisme, Environnement et Développement Durable du 22 mai 2013,

CONSIDÉRANT qu'il convient de maîtriser l'aménagement de secteurs aujourd'hui non urbanisés, mais susceptibles de subir une pression immobilière liée au dynamisme urbain de la ville,

CONSIDÉRANT qu'il convient de maîtriser l'évolution urbaine du Centre ancien de façon à préserver sa trame urbaine traditionnelle,

CONSIDÉRANT qu'il existe des terrains non bâtis et mutables dans l'îlot Sainte-Honorine,

CONSIDÉRANT que la Ville doit maîtriser l'évolution de ce secteur et en fixer les objectifs et les règles,

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre d'étude sur le secteur du Bois des Grésillons doit permettre de ne pas rendre onéreuses les dépenses publiques (réseaux, équipements publics de la petite enfance et de l'enfance...) qui pourraient résulter d'un projet urbain non maîtrisé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'instituer un périmètre d'étude sur l'îlot Sainte-Honorine, délimité par la Grande Rue, la rue Sainte-Honorine, le boulevard Pelletier et l'école du Centre, conformément au plan joint en annexe de la présente délibération, et conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme,

**DÉCIDE** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations à l'intérieur dudit périmètre,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet,
- après l'accomplissement des mesures de publicité précitées,





# SAINTE-HONORINE INSTITUTION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE L.111-10 C.U.

*Délibération n° 2013-06/13*  
Pour être annexé à la  
délibération du Conseil  
Municipal du 10/12/13  
Le Maire,

rue Carnot

Grande Rue

rue Sainte-Honorine

boulevard Peiffer

CA2RS

école du Centre

Les Prés

**Périmètre d'étude  
L.111-10 du Code de l'Urbanisme**

